

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de Septembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Longèves, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CCVSA 09/15	CHOLLET Joël	BENET	
	MILLET Martial	FAYMOREAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLE	
	GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
	CHEVALIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CCSVL 06/14	METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	LEGERON Joël	ILE D'ELLE	
	GANDRIEU James	STE PEXINE	
	DAVID Laetitia	VOUILLE LES MARAIS	
CCPFV 14/22	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
	BIENVENU Alain	LE LANGON	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
	BOBINEAU Joël	MERVENT	
	RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN	
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE	
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
	BAUDRY Yves	SERIGNE	
CCPLC 05/10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
	GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Total délégués présents : 34/64			
POUVOIRS	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE	à LANDAIS Bernard
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	à BOULARD Stéphane
	ARNEAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à CHARPENTIER Arnaud
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	à MAROT Roger
	MOREAU Yannick	DAMVIX	à ROBIN Noël
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	à GUILLON Denis
	MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	à DAVID Laetitia
Total présents et représentés : 41/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

## OBJET : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE A PILORGE - DELIB N°74/CS 23 SEPT 2024

L'entreprise MERCERON TP a débuté les travaux en juillet sur la chaussée de Pilorge (communes de Fontenay le Comte et l'Orbrie), avec l'abattage d'un bon nombre d'arbres qui se retrouvaient fragilisés et en bascule sur une berge parfois sous-cavée de plus d'1 mètre. L'enrochement de la berge rive gauche permettra de limiter l'érosion et de maintenir le chemin d'accès à la future passe à poissons. Une plantation sera effectuée en fin de chantier matérialisant la limite de propriété.

Autre phase du chantier, la restauration de la chaussée a été effectuée avec le retrait des matériaux impropres et la réutilisation des blocs ennoyés dans le béton. Les orifices des palplanches en amont de l'ouvrage laissent toujours passer quelques suintements qui pourraient à terme déstabiliser la surface de la chaussée. Un devis à hauteur de 3938 € HT est proposé pour assurer une étanchéité parfaite de l'ouvrage. Pour rappel, cette étape est assurée financièrement par la ville de Fontenay le Comte (propriétaire de la chaussée) qui accepte ce devis et sa prise en charge (avenant à la convention avec le SmVSA).



Reprise de la

Egalement, afin de faciliter le franchissement des kayaks, il est proposé de fixer des planches en bois sur l'arrase des 11 seuils, pour un montant de 4851.33€ HT.

Les terrassements de la future passe sont en cours avec la constitution des premiers seuils. La fin de chantier est attendue pour début octobre.



Pose des enrochements



Construction des 1ers

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Signer l'avenant n°1 au marché incluant :
  - l'obturation des palplanches pour 3 938 € HT ;
  - L'installation de planches sur l'arase des seuils pour 4 851.33 € HT ;
- Signer l'avenant avec la ville de Fontenay le Comte pour sa participation sur la restauration et l'étanchéité de la chaussée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour extrait conforme,  
 LE PRESIDENT,  
 Arnaud CHARPENTIER